

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois  
le : 27 février  
le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 20 heures, à la salle  
**à la salle Angélique de Usseau**, sous la présidence de Mme Marie-Christelle  
BOUCHERY, Maire

**Date de convocation** : 21 février 2023

**Etai<sup>ent</sup> présents** : BOUCHERY Marie-Christelle, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, CONSTANTIN Jocelyne,  
WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDÉ Christine, TEILLET Philippe, LIXON Myriam, PÉTORIN François,  
GIBAULT Florent

**Etai<sup>ent</sup> absents excusés** : BERTAU Jean-Marie, CHAT Cyril, DUGLEUX Sébastien, GIRARDEAU Fabrice, THUAULT  
Aurélie, BERTHELOT Lucie, MOREAU Cédric, LATROMPETTE Sophie

**Etai<sup>ent</sup> absents non-excuses** :

**Etai<sup>ent</sup> représentés** : CHAT Cyril donne pouvoir à WIERZBICKI Pascal  
THUAULT Aurélie donne pouvoir à BOUCHERY Marie-Christelle  
LATROMPETTE Sophie donne pouvoir à AUDÉ Christine  
GIRARDEAU Fabrice donne pouvoir à GRATALOUP Monique  
DUGLEUX Sébastien donne pouvoir à TEILLET Philippe  
MOREAU Cédric donne pouvoir à VIAUD Patrice

**Secrétaire de séance** : WIERZBICKI Nadine

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h11

## 1 - Approbation du procès-verbal du CM du 19.12.2022 :

Vote : pour : à l'unanimité.

## 2 – Ressources Humaines : Création poste avancement d'un agent technique :

Madame le Maire expose :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général De La Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent au vu de la situation administrative d'un agent technique de la Commune depuis le 01/01/2022, Adjoint Technique Territorial Principal de 2eme classe, échelon 11 et en raison de l'avancement de grade de l'intéressé.

Ainsi, pour ces raisons, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01 mars 2023 un emploi permanent d'**Adjoint Technique Principal 1ere classe** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

- PT : Qui décide de ce passage en grade, qu'est-ce qui prétend... ?

- MG : dans ce cadre-là, c'est l'ancienneté qui fait qu'il a droit.
- PT : c'est automatique ?
- MG : oui.
- PT : donc il sait à quel moment il peut y prétendre
- MG : d'autant plus que l'année dernière on l'avait déjà fait patienter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- De créer un emploi permanent sur le grade de d'**Adjoint Technique Principal 1ere classe** relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Agent Technique Polyvalent à temps complet, à compter du 01 mars 2023.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6411 du budget primitif.

Vote : pour : à l'unanimité.

### 3 – Ressources Humaines : Délibération pour le service intérim :

**Madame le maire expose :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N° 2019-14 en date du 18 janvier 2019 il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

*Se sont suivis des échanges à propos de l'organisation administrative du secrétariat et des éventuels remplacement.*

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Vote : pour à l'unanimité.

### 4 - Ressources Humaines : Délibération approbation du document unique :

Le deuxième adjoint expose :

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents.

En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé.

Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle.

Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le document unique et le plan d'actions qui en découle, ont été présentés pour avis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui l'a validé le lundi **17 octobre 2022** à l'unanimité.

Ces précisions étant apportées, il est donc proposé au Conseil Municipal **de valider** le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de Val du Mignon et le plan d'actions qui en découle.

- *PT : pour le plan de sauvegarde communal VSN avait un devoir à donner concernant la définition des zones ou le risque était permanent, en cas d'incident.*

- *PW : tout à fait, mais là on change de sujet. Il y a 2 choses, les torchères avec les réserves de gaz et d'un autre côté, ce sont les bâtiments de stockage de produits phytosanitaires.*

- *PT : ils avaient un devoir à rendre là-dessus en décembre.*

- *PW : oui, il l'on fait. Les pompiers sont venus, il y a eu des visites des préventionnistes.*

- *MCB : pour tout ce genre de réclamation, il y a obligation de réponse.*

- *PT : c'était dans l'arrêté préfectoral, ils avaient quelque chose à rendre et ils ne l'avaient pas rendu.*

- *MCB : ils sont obligés, sinon ils seraient soumis à non autorisation, non exploitation.*

- *PW : ils ont été relancés par le SDIS.*

- *PT : ils ont dû être relancés*

- *PW : parce que c'est le SDIS qui les contrôle.*

Vote : pour : à l'unanimité.

## **5 –Marchés Publics : création de la Commission d'Appel d'Offres ( CAO) :**

Madame le Maire expose :

**Vu** les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle :

**Sont élus au poste de titulaire** : Mme **AUDÉ** Christine / M. **VIAUD** Patrice / M. **TEILLET** Philippe

**Sont élus au poste de suppléant** : Mme **LIXON** Myriam / Mme **LATROMPETTE** Sophie / M **PÉTORIN** François

*MCB : si on veut faire à la représentativité, Philippe, toi tu es seul, tu te retrouves dans la commission, sauf que tu n'as pas de suppléant, donc je te mets titulaire, si tu veux bien et maintenant il faut deux autres candidats.*

- *PV : dans les 2 autres tu y es toi, ou il faut 2 autres en plus de toi ?*

- *MCB : le maire préside la commission.*

- *PV : oui, donc c'est en plus.*

- *MCB : Christine ? Patrice ? Ça c'est pour les titulaires. Et pour les suppléants ?*

- *ML : moi je veux bien être suppléante.*

- *FP : moi aussi*

- MCB : **Titulaires** : Christine AUDE – Patrice VIAUD – Philippe TEILLET  
**Suppléants** : Myriam LIXON - Sophie LATROMPETTE – François PETORIN

Vote : pour : à l'unanimité.

## 6 -Etude et projet neuf : Délibération sur le projet école :

Mme Le Maire expose

Le cabinet d'architectes « Bioley-Contamin » nous a présenté l'étude de faisabilité pour le projet Ecole, Sécurisation et Aménagement.

A partir d'une concertation importante, une étude complète, détaillée et chiffrée nous a été fournie, le budget estimatif pour l'ensemble des travaux est aux environs de 4 Millions €.

Au vue du financement permis par la commune, l'emprunt sera nécessaire et ne pourra pas atteindre le montant initialement chiffré.

Une réduction du cout a été anticipée par les adjoints.

La somme de 2 millions d'euros serait plus réalisable.

En lien avec le CAUE et ID79, une baisse peut être envisagée au niveau des 2 Millions en proposant de garder le Parking, l'entrée par l'arrière, le préau et la garderie pour la partie Ecole ainsi que la micro-crèche. L'effort rénovation énergétique étant bien sûr conservé car obligatoire.

Actuellement un frein important existe, les fouilles préventives par l'INRAP. Au vu de ces différents éléments, il vous est proposé de délibérer

- sur ce projet pour un montant réduit à **2 millions d'euros maximum** avec possibilité de clauses suspensives (cout de fouilles préventives si nécessaire et obtention de financement) dans la mesure que cela puisse être inscrit.

- PW : *il existe un frein très important, qui concerne notamment le parking, ce sont les fouilles préventives de l'INRAP. Ils ne peuvent pas donner de date pour le début des fouilles, ça peut prendre un an, deux ans.*

- PT : *je croyais que l'on ne creusait pas suffisamment profond pour...*

- PV : *oui, mais 30 cm, si tu as les tranchées pour l'éclairage, pour passer les câbles.*

- PW : *et on a la voie de circulation des autobus, qui doit être creusée plus profondément.*

- MCB : *après ce n'est pas pour autant que l'on ira fouiller très profondément, mais il faut déjà qu'il y ait ce premier coup de pelle.*

- PT : *pour l'instant il n'y a pas de date ?*

- PW : *non il n'y a pas de date.*

- PT : *il y a des gens qui ont participé à la présentation qui a été faite pour l'école, moi j'en faisais partie, j'ai trouvé l'intervention des architectes particulièrement intéressante, particulièrement bien montée à mon avis, pour ce que j'en connais niveau bâtiment, maintenant 4 millions d'euros, effectivement, on se demandait comment ça pouvait être possible, beaucoup de gens se sont posés cette question autour de moi. Une autre question qui m'a été posée, est-ce que l'on dispose d'indicateurs qui nous permettent de nous projeter pour savoir si on aura encore des enfants, que se soit 2 ou 4 millions si la commune va perdurer dans son besoin d'instruire un nombre d'enfants important.*

- PW : *cela dit, quel que soit le nombre d'enfants que l'on aura dans l'école, de toute façon il faut les sécurisés. Ta remarque pourrait éventuellement être valable pour la micro-crèche. Mais cette micro-crèche ne va pas être exclusivement réservée à la commune, ça peut servir aux communes avoisinantes.*

- MCB : *il y a une telle recherche d'assistantes maternelles actuellement. Cette micro-crèche accueillerait 12 enfants.*

- PV : *pour répondre à ta question du nombre enfants, est-ce qu'une école attirante ne peut pas faire augmenter le nombre d'enfants ?*

- PT : *est-ce qu'un bourg sans assainissement, avec un désert médical qui s'y profile, avec très peu de commerce, est-ce que ça peut faire venir des familles avec des enfants ?*

- MCB : *il n'y a pas que Val du Mignon qui est concerné par le désert médical. On n'a pas la solution, les maisons de santé ne se font que par des professionnels de santé qui veulent travailler qu'entre eux. Les communes n'ont pas de pouvoir pour obliger des professionnels à travailler ensemble et écrire un projet de santé.*

- PT : en prenant ça en compte, est-ce que l'on va attirer de jeunes couples. On voit que le nombre de parcelles constructibles n'est pas énorme. Est-ce qu'un bourg sans assainissement collectif...
- MCB : on ne va pas y revenir. Il n'y aura pas, il n'y aura jamais d'assainissement collectif, il faut l'entendre définitivement, il faudra quand même protéger les enfants.
- PT : ces questions ce n'est pas pour embêter le monde, c'est parce qu'on me les pose.
- PW : cette situation existe depuis des années et on n'a pas de baisse d'effectif à l'école, on n'a pas de réduction de place.
- ML : cette année on a eu une augmentation.
- PT : il y a combien de classes ?
- ML : il y a 96 enfants, 4 classes.
- MCB : aujourd'hui il y a 12 enfants qui vont sortir du CM2, il y a déjà 5 inscriptions qui ne concernent pas ceux qui sont à la strate de rentrer normalement, et qui sont des habitants de la commune. Le COVID a fait s'installer chez nous, beaucoup de jeunes sur la commune et il y a des enfants.
- PW : toujours est-il, que sous réserve de clauses suspensives dues aux coûts des fouilles préventives, car si l'INRAP trouve quelque chose c'est à nos frais.
- MCB : mais l'idée c'est quand même d'avancer sur ce projet de l'école, en réduisant les coûts, si vous en êtes d'accord de recommencer à retravailler avec le CAUE, bien sûr que nous n'arriverons pas à 4 millions, et de savoir si tout ce qui a été demandé est réalisable. Il faut relire finement toutes les propositions des architectes, préciser que nos priorités sont l'entrée, le parking, le préau, la garderie, la micro-crèche.
- PW : ce que l'on vous propose c'est si vous êtes d'accord pour cette réduction à 2 millions d'euros au maximum.
- MCB : en termes de rénovation énergétique, le SIED selon la lecture qu'ils ont fait du projet éclairé par les architectes, ils ont annoncé pour 80 % de subvention, mais je ne préfère pas m'attendre à 80 % de subvention, déjà c'est le maximum qu'on puisse avoir. Donc il vaut mieux avoir une certaine réserve, si on a les 80 % c'est tant mieux, mais si on obtient 60 % c'est déjà très bien. Et au niveau de la micro-crèche c'était 70 % qui était annoncé pour le modèle de crèche, donc ce n'est pas négligeable. Il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas passer à côté, me semble-t-il. Après si on fait le choix de passer à côté, on passera à côté, mais une micro-crèche c'est aussi un intérêt pour les familles qui s'installent ici.
- PW : pour réduire on s'est basé sur les chiffres fournis par les architectes, qui sont gonflés. Ce sont des chiffres gonflés un maximum.
- PV : ils nous ont dit : « on vous a mis le maximum, pour que vous n'ayez pas surprise, mais ce sera moins ».
- JC : mais avec les matériaux qui augmentent en ce moment et l'inflation.
- PV : ils ont prévu tout ça.
- FG : oui, je veux bien, ils ont mis un maximum, dans un an et demi, est-ce que le projet sera démarré, ce n'est pas sûr. Dans 2 ans les prix ne seront plus les mêmes. Ça va plus vite dans ce sens là que dans l'autre sens.
- MCB : l'idée c'est de travailler avec le CAUE, pour faire le cahier des charges pour aller vers le choix de l'architecte, il faut continuer, on ne va pas non plus attendre que les fouilles nous disent qu'on est prêt.
- FG : demain vous faites des fouilles, on trouve des choses, ça se passe comment ? Ça coûte quoi à la commune ?
- PW : tout dépend de l'intérêt de ce qu'ils trouvent.
- PV : s'ils trouvent des sarcophages ça ira, mais s'ils trouvent la fameuse nécropole. De toute façon on est à leur merci et on attend de voir ou on va.
- PW : : est-ce que vous êtes d'accord pour cette réduction à 2 millions d'euros au maximum.

Vote : Abstention : 2

Contre :

Pour :17

## 7 – Administration Générale : Délibération ID79, modification des statuts :

Mme Le Maire expose,

Les modifications des statuts de l'Agence technique départementale iD79 ont été approuvés par l'assemblée générale du 30 novembre 2022.

Il convient de prendre en compte les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et la possibilité, pour iD79 ingénierie départementale, de réunir ses instances en visio-conférence.

Considérant les recommandations de la CRC :

Recommandation n°1 de la CRC : possibilité, à titre très accessoire, de délivrer des prestations à des personnes morales qui ne sont pas membres de l'agence ;

Recommandation n°2 de la CRC : L'Assemblée Générale détermine la politique générale de l'Agence Technique Départementale, et fixe le montant des cotisations annuelles relatives à l'adhésion l'Agence ainsi que le tarif des prestations ;

Recommandation n°3 de la CRC : Le conseil d'administration peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions au Président du conseil d'administration à l'exception des questions relatives au rapport d'activité de l'ATD, au budget, au compte administratif et au compte de gestion, au règlement intérieur, à la création des emplois de l'ATD, à la modification de la localisation du siège. Le Président informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Ces modifications doivent maintenant être approuvées par l'ensemble des collectivités adhérentes.

La commune de Val du Mignon étant adhérente, il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications des statuts de l'Agence technique départementale iD79.

*Aucune remarque n'étant faite, il a été décidé*

Vote : pour : à l'unanimité.

## 8 - Finances : Tarification pour concessions échues suite à la reprise :

Le premier adjoint expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article L2223-15 du CGCT : « *Les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement des concessions* »,

**Vu** la précision du Conseil d'Etat qui indique que le tarif applicable lors du renouvellement d'une concession qui est celui en vigueur à la date d'échéance et non celui en vigueur au moment du renouvellement (CE, 21 mai 2007, n°281615, ville de Paris),

**Considérant** que dans le cadre normal de la gestion des cimetières, la Commune de Val-du-Mignon a procédé en juin 2022 à une mise à jour des concessions du cimetière d'USSEAU,

**Considérant** que le renouvellement ayant un effet rétroactif, le nouveau contrat repart le lendemain du jour d'échéance,

Vingt concessions étaient échues depuis de nombreuses années, depuis 1985 pour certaines.

Sur ces vingt concessions échues, seulement trois concessions seront renouvelées.

Dans l'application de l'article L2223-15 du CGCT les tarifs à appliquer pour le renouvellement de ces trois concessions sont donc les tarifs en francs de la délibération de 1972.

La trésorerie demande que ces tarifs soient convertis en euros.

- *PT : concrètement ça se passe comment ? il y a des concessions qui sont échues depuis longtemps ?*

- *PV : oui il y a quelques concessions concernées, les familles n'avaient pas demandé le renouvellement.*

- *PT : vous avez retrouvé 3 familles...*

- *PV : nous leur avons fait savoir et demander leur souhait vis-à-vis de ces concessions. Il n'y en a que 3 qui sont d'accord pour les renouveler.*

- *PT : pendant toute la période où elles n'ont pas été renouvelées, il n'y a pas d'arriéré ?*

- PV : et bien si, c'est bien le sujet de cette délibération
- PT : et ils reprennent après pour une durée...
- MCB : tout à fait. S'ils veulent conserver la concession, ils doivent régulariser la situation depuis la fin de la période jusqu'à la date définie par la reprise perpétuelle, cinquantenaire... Ils ne peuvent pas faire autrement.
- PV : s'ils veulent refaire une perpétuelle, ils vont payer 42,58 € du même tarif.
- PT : d'accord.
- MCB : en plus de ce qu'ils n'ont pas payé.

Conversion des tarifs à partir d'un convertisseur franc-euro de l'INSEE, qui prend en compte l'inflation :

Type de concessions	Tarif en francs au 1 <sup>er</sup> mai 1972	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 1972 convertis en euros
Perpétuelle	40,00 Frs/m <sup>2</sup>	42,58 €/m <sup>2</sup>
Cinquantenaire	15,00 Frs/m <sup>2</sup>	15,97 €/m <sup>2</sup>
Trentenaire	10,00 Frs/m <sup>2</sup>	10,65 €/m <sup>2</sup>

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la conversion des tarifs en francs en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 1972, en tarifs en euros.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la conversion des tarifs présentés.

Vote : pour : à l'unanimité.

## 9 - Finances : Taxes d'habitation Résidence secondaire :

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil de Val-du-Mignon d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée lié à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts

Le conseil de Val-du-Mignon, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et d'autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Avis défavorable à l'unanimité.

## 10 - Finances : Présentation du contexte d'élaboration du budget 2023 :

Mme le Maire propose un débat d'orientation budgétaire pour information.

Sont présentés les points suivants :

Pour 2023, les incertitudes sont nombreuses et impactent directement la préparation budgétaire.

Cout des matières premières, inflation, crises énergétiques, discussion et arbitrages nationaux sur les finances des collectivités publiques, dérapages des couts

Contexte de la loi de finances 2023 :

Dotations de l'états et FPIC :

Les fonds verts pour la transition écologique :

Le FPIC, fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales :

Les aides de l'état pour faire face à la hausse des prix de l'Energie

Un budget principal marqué par :

Tableau dépenses fonctionnement 2021/2022 faits marquants/ remarques pour 2023

Dépenses 2022 / 2021 = +97159 €

Personnel (+ 60000) / non stockés et non stockable (+21917)/ téléphonie (+3000) / retour syndicat électrification (35000)

Tableau recettes fonctionnement 2021/2022 faits marquants/ remarques pour 2023

Recettes 2022/2021 = + 200000€

### Remarques pour le budget 2023

Subvention pas envoyée, modification des attributions par le département

FPIC en moins, participation Valeco,

Tableau emprunts

Budget SPIC, sans remarques

Budget Base de loisir, budget absorbé en fin 2023 par le BP

- MCB : font partis de la commission finance : Myriam, Philippe, Christine, Cyril, Sophie ainsi que Jean-Marie. Il faudra prévoir une commission finance, peut-être le 8 ou 9 mars, si c'est possible, 20 heures ou 20 h 30. On fait un mail à chacun pour valider ?

- PT : je ne suis pas là du 3 au 18.

- MCB : il faut qu'on fasse une autre réunion ça pourrait être vers le 23 ou 24 mars.

- PV : on maintient pour le mercredi 8.

- MCB : oui, on va vous faire un mail. Et pour un vote avant le 15 avril.

### 11- Questions diverses :

MCB : ABC du PNR le 16 mars.

L'ABC du PNR, c'est une nouvelle commission du Parc National qui sollicite les communes à participer à un appel à projet pour faire un inventaire sur 3 ans de sa biodiversité, pour cela il faut postuler parce qu'il y a un certain nombre de communes qui sera retenu.

- MG : il faut que l'on postule avant le 8 mars.

- MCB : c'est une étude qui est à 30 000 €, le parc en prend une partie et il reste à 6 000 € à la charge de la commune sur 3 ans.

- PV : et on a une subvention de la CAN en plus. Je crois que l'on n'aura que 3 400 € à payer

- MCB : comme on a une dotation biodiversité, on peut réfléchir.

- FG : quel intérêt on a de faire une étude de ce que l'on a sur la commune ?

- MG : c'est pour faire remonter....

- FG : mais ça, ça peut faire mal des fois.

- MG : on ne peut pas tout jouer gagnant.

- FG : oui, mais ça va coûter 6 000 € pour faire l'étude.

- MG : c'est peut-être plus intéressant d'en faire partie.

- MCB : toi tu connais parce que tu as toujours vécu sur ta commune, mais tu as des gens qui arrivent. Est-ce que tu connais les sortes d'orchidées qu'il y a à Priaires. Il n'y a pas que ça, il y a les oiseaux, les hirondelles...

- FG : je ne suis pas contre, ce n'est pas que ça ne m'intéresse pas, mais ça va nous coûter 6000 € pour savoir qu'il y a des orchidées, il y en a déjà pas mal.

- PV : il y a un accompagnement, aussi bien que pour aménager.

- MCB : c'est un positionnement qu'on doit prendre ou pas, est-ce que nous envoyons un courrier au parc, pour postuler ?

- MG : je vous propose de vous faire un mail, pour faire l'état des lieux de ce que l'on nous demande, la synthèse et puis vous vous positionner par mail.

- MCB : pour savoir si l'on fait un courrier ou pas.

- MG : Sachant que ça interviendra rapidement car on doit se positionner avant le 10 mars.

- MCB : CCID, je l'ai rappelé c'est le 16 mars à 15 heures.

Un petit point sur le dépistage de nos infirmières, malgré toutes les annonces il y a eu 4 personnes, après ça a un peu augmenté car il y a eu l'accompagnement à la scolarité.

- JC : oui, on a sollicité les parents.



- MCB : grâce à l'accompagnement scolaire, 7 personnes sont venues, donc 11 personnes ont participé. Les infirmières se sont dit aux vues du nombres de personnes qui sont venues, les habitants du secteur sont certainement bien suivis par leurs médecins, pour ne pas venir au dépistage. Voilà la conclusion.

Pour la thermographie, il y a eu plus de personnes intéressées, car aux VŒUX plusieurs personnes s'étaient inscrites, et il y a eu environ 22 clichés d'habitations qui ont été pris, et mercredi dernier il y a eu remise des clichés avec la synthèse.

-PW : quand on est absent comment on fait ?

-MCB : tu seras contacté et tu auras une synthèse téléphonique. Un point sur les réunions PLUID qui ont eu lieu dans tous les secteurs de la commune. Je sais que certains documents sont remontés à la CAN, ainsi que des choses déposées en mairie et transmises à la CAN et tout est en attente de réponse de la CAN. Il faut dater si possible les réunions rando.

- FP : est-ce que l'on pourrait remettre la pancarte « direction Verdais » sur la route de St Jean. Il n'y a plus de panneau entre Verdais et Cercoux. Il faudrait voir un jour mettre un panneau interdit aux 19 tonnes, les semi-remorques arrivent par-là, et ça coince dans Verdais.

- PW : c'est une voie communale donc là on peut faire quelque chose.

- FG : ce n'est pas interdit aux 19 tonnes qu'il faut mettre mais interdit à une certaine largeur.

- FP : n'importe quelle semi-remorque ne doit pas passer par là, car ils restent coincés. Ils doivent faire le tour par Priaires, mais les GPS les font tourner là.

.MCB : les panneaux des lieux-dits ont été supprimé. On ne peut pas les remettre car ne sont pas réglementaire.

.PT : ça fait quoi si ce n'est pas réglementaire ?

.MCB : on doit appliquer la loi

- PT : pour les poteaux qui sont pliés à l'intersection

- MCB : là il y a toujours un problème d'assurance il me semble.

- PW : on est toujours en attente de l'assurance

- PT : on ne peut pas les remettre en redressant un peu ?

- PW : non, l'alu est cassé, les glissières sont cassées. Là on attend le miroir dans la rue des Compagnons, c'est pareil on attend, avec la SMACL c'est l'horreur.

.MCB : Philippe et pour la nouvelle association ?

- PT : l'association est constituée, on attend l'ouverture du compte demain chez le banquier elle s'appelle « Trait d'Union Nature ». C'est une association sans président, avec une administration collégiale, dont le but est d'assurer une liaison parmi les habitants autour de tout ce qui est connaissance de la nature, par exemple, en présentant aux enfants les arbres remarquables de la commune, des choses de cette nature.

.MCB : la biodiversité !

- PT : de l'organisation de conférences, peut-être si on arrive faire visiter le CRNS ou faire intervenir des gens du CRNS. Les idées peuvent être apportées par les membres et on organisera des commissions pour organiser ce type d'activité.

.MCB : le siège c'est mairie ?

.PT : oui, c'est ce que j'avais demandé. Ce qui m'avait été accordé en novembre ou décembre dernier. C'est moi qui avais envoyé un mail dès que j'avais reçu le n° de l'INSEE de l'association.

- PV : les panneaux Api Cité ont été posés à l'entrée de la commune.

- PT : c'est Alain LECONTE qui entretiendra les ruches, on pense faire visiter les ruches qui sont chez Mr RUFFIER.

Fin de séance à 22 h 013

La Secrétaire  
Nadine WIERZBICKI



Le Maire  
Marie Christelle BOUCHERY

